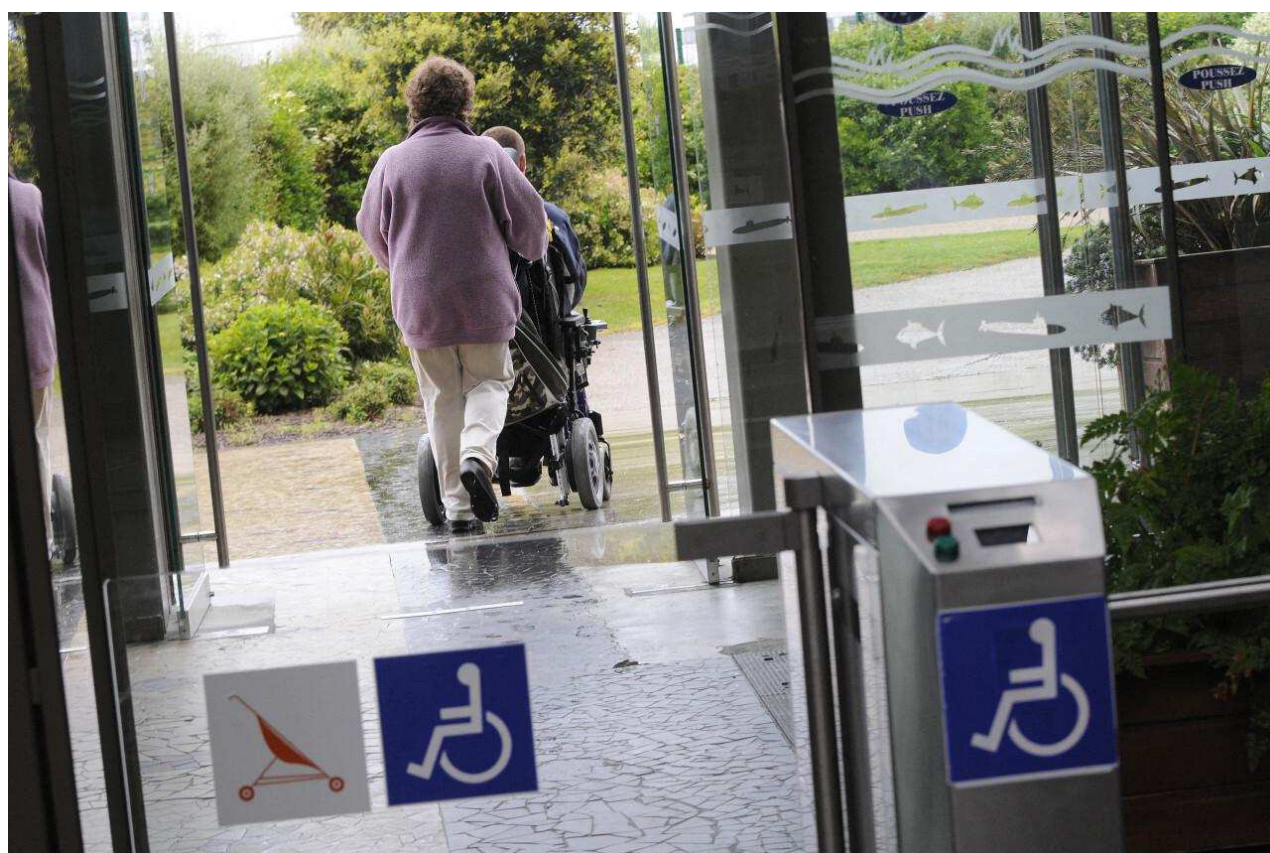


## La loi handicap a 20 ans : « Le compte n'y est pas, de nombreux chantiers n'ont pas été réalisés »

Le 11 février 2005, la loi handicap était promulguée. Entretien pour l'occasion avec Thibault Lemagnant et Alexandra Fontaine, responsables d'APF Normandie. Le constat est amer.



La loi handicap a 20 ans ce mardi 11 février 2025.

Le 11 février 2005, la loi handicap était promulguée. Elle promettait l'accessibilité à tous les établissements recevant du public, l'inclusion des personnes en situation de handicap en milieu scolaire, assurait l'égalité des chances dans les domaines de l'emploi, du logement...

Entretien pour l'occasion avec Thibault Lemagnant et Alexandra Fontaine, responsables d'APF Normandie. 20 ans après, le constat est amer.

Le 11 février 2005, la loi handicap était promulguée. Vingt ans plus tard, quel est le bilan ?

Alexandra Fontaine : Nous n'allons pas fêter l'événement ! Avec cette loi, il y a eu beaucoup de promesses d'accessibilité, d'inclusion... Mais aujourd'hui, le compte n'y est pas, et on se rend compte que de nombreux chantiers n'ont pas été réalisés. Il n'y a pas eu suffisamment de moyens mis en place, notamment pour que cela puisse être le cas. L'inclusion scolaire, par exemple : il n'y a pas suffisamment de moyens humains, pas suffisamment de professionnels formés... Et on ne prend pas en compte l'évolution du handicap. Il y a notamment de plus en plus de troubles de neurodéveloppement, ce qui n'est pas intégré dans la formation des professeurs des écoles. L'Éducation nationale souffre d'un manque criant de moyens. L'inclusion s'est faite au pas de charge.

Thibault Lemagnant : Et ce n'est pas qu'en primaire. Suivre des études supérieures, par exemple, reste un vrai combat pour les élèves en situation de handicap.

« L'affaire de tous »

Les questions d'accessibilité semblent aujourd'hui prises systématiquement en compte pour la construction des nouveaux bâtiments. Quelle est la situation, notamment dans la Manche ?

T. L. : Là encore, il y a de véritables efforts à faire ! Aujourd'hui, une personne qui veut aller voir un film au cinéma ne se pose pas d'abord la question du film qu'elle souhaite voir, mais du cinéma auquel elle peut accéder.

A. F. : On a demandé aux établissements recevant du public d'établir un calendrier. Ils l'ont fait, mais de là à le respecter... Aucune sanction n'est prise pour faire appliquer la loi. Nous n'avons jamais réussi à rattraper le retard, même au niveau des services publics. Dans les Maisons France Services, par exemple, nous avons remarqué plusieurs problèmes d'accessibilité. Mais ce n'est pas propre à la Manche ou à la Normandie, c'est un problème national. Nous ne sommes ni mieux ni moins bien lotis, d'autant qu'il est difficile d'établir des généralités. Il reste tout de même plus facile de vivre avec un handicap dans une ville comme Cherbourg qu'à la campagne en Centre-Manche.

T. L. : En Normandie, nous pouvons tout de même noter certains efforts, notamment sur les lignes de train et sur l'accès au sport et à la culture.

Y a-t-il des domaines où l'accessibilité doit être vraiment améliorée ?

T. L. : Je pense à l'accessibilité aux soins. Il est encore trop souvent difficile pour une personne en situation de handicap de se rendre chez un médecin ou un spécialiste. Parce que le cabinet n'est pas adapté, parce qu'il n'est pas possible de monter sur la table du praticien... Récemment, une adhérente enceinte expliquait qu'elle n'avait pas pu voir son bébé à l'échographie parce que l'écran n'était pas adapté. Après deux ou trois refus d'un cabinet médical parce qu'il est inaccessible, après les difficultés à prendre le bus, à rouler sur le trottoir... les personnes en situation de handicap jettent souvent l'éponge et restent chez elles.

Cette loi handicap a-t-elle quand même eu des effets positifs ?

A. F. : Oui. Aujourd'hui, il n'est pas envisageable de construire un nouveau projet sans tenir compte de l'accessibilité. Mais il reste encore tellement à faire...

T. L. : Et cette loi handicap n'a pas été la première. Dès 1975, le sujet de l'accessibilité et des droits des personnes en situation de handicap était déjà mis sur la table. Il faut que la société se saisisse du sujet. Ce n'est pas uniquement l'affaire des pouvoirs publics, mais de tous. D'autant qu'avec le vieillissement de la population, l'accessibilité va devenir une affaire collective.